

**Inter-Corevih « Médiation »**  
**Commission du 1<sup>er</sup> juin 2016 – Corevih Est - Hôpital St Louis**  
**Compte-rendu**

Présents : 11 personnes

- **Bénédicte Astier**, chargée de mission, CRIPS IDF
- **Danielle Bérès**, Aides, Corevih IDF Nord
- **Blandine Botalla-Piretta**, chargée de mission Corevih-IDF-Est, Paris
- **Olivier Bouchaud**, pilote de la Commission, Chef de service MIT, CH Avicenne
- **Lucile Gacon**, coordinatrice, programme national de médiation sanitaire, ASAV, Nanterre
- **Kouka Garcia**, Pari-T, Corevih IDF Nord
- **Claude Giordanelle**, Codes 91
- **Nathalie Gourmelon**, chargé de mission en santé publique, responsable de l'action médiation, Corevih-IDF-Est.
- **Patricia Honoré**, TEC Avicennes
- **Joana Houdayer**, coordinatrice du pôle formation, CRIPS- IDF
- **Sandra Jean-Pierre**, journaliste, Comité des familles, Paris

Excusés :

- **Vincent Coquelin**, coordinateur d'actions, Aides
- **Patricia Courbe**, Médiatrice de Prévention, Association Marie Madeleine, Versailles (78)
- **Hélène Delaquaize**, Médiatrice Hôpital Marmottan
- **Christine Etchépare**, responsable du pôle prévention, Arcat
- **Hélène Lepinay**, **Coordinatrice**, Corevih IDF Ouest
- **Marie-Hélène Tokolo**, présidente de l'Association Marie-Madeleine, Versailles (78)
- **Nicolas Vignier**, Médecin, Melun

Ordre du jour :

- 1 - Présentation de la charte de référence de la médiation (N Gourmelon)
- 2 – Poursuite du travail sur le contenu des modules de formation de médiateur sanitaire

1 – Présentation de la charte de référence de la médiation sociale (voir power point joint)

Cette charte a été établie et adoptée par le groupe de travail interministériel et inter partenarial sur les emplois dits « de médiation sociale », visé par le comité interministériel des villes en date du 1<sup>er</sup> octobre 2001.

La médiation sociale y est définie comme un « processus de création et de réparation du lien social et de règlement des conflits de la vie quotidienne, dans lequel un tiers impartial et indépendant tente à travers l'organisation d'échanges entre les personnes ou les institutions de les aider à améliorer une relation ou de régler un conflit qui les oppose ».

Il est précisé dans le rapport établi par le même groupe de travail en décembre 2011 que la médiation sanitaire s'intègre dans cet espace de pratique, dans le cadre d'un même « coeur de métier ».

Les principes généraux de la médiation (neutralité, impartialité...), les attitudes du médiateur (discrétion, désintéressement...) et les conditions d'un bon exercice de la médiation sociale (les aptitudes, la formation...) sont par ailleurs précisés dans cette charte.

Toutes les personnes présentes dans la commission s'accorde à dire que la médiation sanitaire s'intègre dans cette charte.

Une réserve est cependant faite par les membres de la commission quant à la différence entre la médiation sanitaire et la médiation sociale telle que définie ici dans le sens où la médiation sanitaire est plus axée sur la création d'un lien social (en vue de l'accès au dépistage, à la prévention, aux soins...), qu'à la résolution de conflits, dimension secondaire ici.

2 - Poursuite du travail sur le contenu des modules de formation de médiateur sanitaire

Les modules, pour ce qui est de leur contenu sont actuellement tous posés.

Il reste à affiner le module « formation continue » et à préciser les modalités de validation de la formation

Travail réalisé depuis la commission du 1<sup>er</sup> juin (voir power point joint « tableau »)

Pour plus de cohérence entre les modules quelques correctifs ont été apportés depuis la commission du 1<sup>er</sup> juin par O. Bouchaud et N. Gourmelon :

- Intégration du module « maladie chronique » dans le module 1 sous la forme d'un « focus »
- Développement d'un focus « santé sexuelle » intégré au module 1
- Intégration d'un volet « évaluation » dans le module « communication » (module 5)
- - Création d'un module spécifique « méthodologie de communication avec les usagers » (module 9)

Nous avons également spécifié les objectifs généraux et objectifs spécifiques de chacun des modules

Merci de bien vouloir prendre note de ces corrections et de nous faire part – s'il y a lieu- de vos remarques ou désaccords, lors de la prochaine commission.

-----

**Prochaine Commission de l' Inter-Corevih-Médiation :**

**Mardi 12 juillet 18h-20h, salle de réunion du Corevih Est- Hôpital St Louis  
(voir plan joint)**

Ordre du jour :

- 1 - Validation des objectifs généraux et spécifiques du tableau de modules
- 2 - Propositions d'intervenants pour chaque module
- 3- Poursuite de la réflexion sur les modalités d'évaluation

